



# INFO SOLDE



MARS 2017

Pour toute question sur votre solde,  
contactez la cellule solde assistance :  
Par téléphone : **0800 00 69 50**  
Par mail : [solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr](mailto:solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr)

## Changement de résidence : avances et indemnités perçues

Si vous changez de résidence suite à une nouvelle affectation, vous bénéficiez automatiquement du Complément d'indemnités pour charges militaires (COMICM) et du Supplément d'indemnités pour charges militaires (SUPICM).

En complément, pour faciliter votre installation, vous pouvez également bénéficier d'indemnités et d'avances.

### 1. En cas d'affectation hors métropole, vous pouvez bénéficier de 2 indemnités :

- **L'indemnité d'éloignement (ELOI).** Elle s'applique en cas d'affectation dans une Collectivité d'outre-mer (COM), dans les Terres australes et arctiques françaises (TAAF), en Nouvelle-Calédonie ou à Mayotte. Elle vous sera versée en 2 temps, le premier versement vous étant dû dès votre jour d'arrivée. (Si vous en faites la demande, cette indemnité peut vous être versée dans les 45 jours précédant votre départ) ;
- **L'indemnité d'installation (INSDOM).** Elle s'applique en cas d'affectation en Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion, en Guyane, à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy. Elle vous sera versée en 3 parts égales, le premier versement vous étant dû dès votre jour d'arrivée. (Si vous en faites la demande, cette indemnité peut vous être versée un mois avant votre départ).

### 2. En cas d'affectation à l'étranger, vous pouvez bénéficier de 2 avances :

- **La 1<sup>re</sup>** vous est automatiquement versée 45 jours avant votre départ. (Sauf si vous demandez expressément à ne pas la recevoir) ;
- **La 2<sup>e</sup>** est versée durant votre mois d'arrivée. (Attention : vous devez initier la demande de cette avance).

La reprise de ces avances interviendra au mois suivant celui de votre arrivée, en 6 mensualités identiques.

*«Retrouvez chaque mois toutes les informations  
relatives à votre solde»*

## INFOS IMPORTANTES

### Pour les militaires affectés en 2016 dans les TAAF, en Polynésie Française ou frontaliers\*

Les récapitulatifs des revenus à déclarer en 2016 (ou «Imprimé 2470»), adressés avec votre bulletin de solde de février, présentent une anomalie concernant le montant de la retenue à la source.

Vous recevrez un certificat administratif correctif de votre CERH.

Si vous ne recevez pas ce certificat, demandez-le à votre gestionnaire RH de proximité.

Des experts fiscalistes sont également à votre disposition pour répondre à toute question relative à votre déclaration de revenus. Ils peuvent être sollicités via la cellule solde assistance ou directement par mail :

**smodi.fiscalite-solde.fct@intra.def.gouv.fr**

\* Militaires affectés en France mais résidants à l'étranger

## Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intra.def.gouv.fr**

### **INTRADEF**

Espace RH-solde > [portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde](http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde)

DRHAT > [portail-drhat.intra.def.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde](http://portail-drhat.intra.def.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde)

Air > [portail-drhaa.intra.def.gouv.fr](http://portail-drhaa.intra.def.gouv.fr)

Marine > [portail-rh-marine.intra.def.gouv.fr/index.php/solde-indemnite](http://portail-rh-marine.intra.def.gouv.fr/index.php/solde-indemnite)

SSA > [cpo3sa.sante.defense.gouv.fr](http://cpo3sa.sante.defense.gouv.fr)

### **INTERNET**

[www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde](http://www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde)



# INFO SOLDE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE  
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE  
ARMÉE DE L'AIR  
MARINE NATIONALE  
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES